

The press review

1-15 April 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS

Le Quotidien

INDÉPENDANT LUXEMBOURGEOIS

Affaire "Luxleaks" Economie – Nettoyage à la Commerzbank

Economie – Nettoyage à la Commerzbank

Elle aurait facilité blanchiment d'argent et évasion fiscale. Sous le coup d'une enquête, la filiale luxembourgeoise de la Commerzbank va clôturer 400 comptes.



La Commerzbank (ici son siège à Francfort) fait l'objet d'une enquête par la justice allemande. (Photos AFP)

D'ici le 30 avril, Commerzbank va clôturer les comptes de 400 clients au sein de sa filiale luxembourgeoise CISAL (Commerzbank International S.A. Luxembourg), selon le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*. [Dans le cadre d'une enquête ouverte il y a un mois](#), la justice allemande s'intéresse à plusieurs comptes clients de la banque ayant un statut fiscal au Luxembourg et soupçonnés de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale.

La filiale luxembourgeoise est en train de bloquer les actifs et les comptes des clients ne s'étant toujours pas faits connaître des autorités fiscales, malgré les appels répétés de la

banque. Selon les médias allemands, la Commerzbank bloquera les cartes de crédit et autres services attachés à ces comptes à la date du 30 avril. Elle demande en outre que les coffres-forts soient vidés le plus rapidement possible et les prêts éventuels remboursés d'ici au 15 mai.

Après des perquisitions au siège de la banque à Francfort, ainsi qu'en Rhénanie, en Hesse et en Rhénanie-Palatinat, la banque allemande a indiqué que l'enquête porte sur des cas vieux de dix ans et plus. La Commerzbank aurait ainsi géré jusqu'à 19 250 comptes au Luxembourg en 2008, quand elle a arrêté ses activités off-shore, mais ce nombre est depuis tombé à environ 4 000, suite à un "nettoyage". L'établissement n'a pas souhaité faire de commentaire.

> La filiale gérait 242 sociétés au Panama

En outre, la CISAL gérait jusqu'en 2008 242 sociétés panaméennes dont la plupart étaient des boîtes-postales pour un capital total de 419 millions d'euros. Il subsisterait aujourd'hui une cinquantaine de sociétés pour une centaine de millions d'euros. La Commerzbank précise que toutes ces sociétés ne pratiquaient pas le détournement d'impôts mais travaillaient dans un cadre légal.

Commerzbank a assuré qu'elle souhaitait une entière collaboration avec les enquêteurs, tout en affirmant que l'élucidation rapide et complète ne peut être que bénéfique pour la banque. Deuxième établissement bancaire d'Allemagne, la Commerzbank assure dorénavant exiger une transparence totale concernant le statut fiscal de ses clients au Grand-Duché.

Le Quotidien

Luxemburger Wort

Enquête

McDonald's: le Luxembourg doit s'expliquer



Des syndicats accusent Mc Donald's d'avoir échappé à environ un milliard d'euros d'impôts entre 2009 et 2013. (Photo: AFP) AFP

Publié le mercredi 1 avril 2015 à 12:41

(ndp).- La Commission européenne a demandé davantage d'informations au Luxembourg sur sa réglementation fiscale après des accusations d'évasion fiscale formulées à l'encontre de McDonald's, annonce l'agence de presse Reuters.

Des syndicats et une organisation caritative avaient accusé le géant américain de la restauration rapide d'avoir échappé à environ un milliard d'euros d'impôts entre 2009 et 2013 en faisant transiter une partie de son chiffre d'affaires par une société luxembourgeoise.

Selon Reuters, "la Commission a envoyé une lettre au Luxembourg pour leur demander de clarifier les faits".

L'exécutif européen a déjà ouvert une enquête sur les accords fiscaux noués entre des multinationales et des Etats, comme ceux qui lient le constructeur Fiat ou le spécialiste du commerce électronique Amazon au Luxembourg.

Affaire "Luxleaks" LuxLeaks : retour aux sources

LuxLeaks : retour aux sources

Inculpé par la justice grand-ducale, Antoine Deltour, le lanceur d'alerte à l'origine de [l'affaire LuxLeaks](#), participera à une conférence-débat à Luxembourg, jeudi prochain.



Antoine Deltour témoignera en tant que lanceur d'alerte, jeudi prochain au CarréRotondes. (Photo DR/Canal+)

Depuis la publication de son nom et son inculpation par la justice luxembourgeoise en décembre, [Antoine Deltour, 28 ans](#), dose sa communication. Une première interview dans *Libération*, puis sur Canal+, avant deux entretiens accordés à des médias étrangers. Rien au Luxembourg, où son avocat William Bourdon lui aurait recommandé la plus grande discrétion.

Et pour cause : l'ancien auditeur de PriceWaterhouseCoopers Luxembourg est poursuivi ici pour "vol domestique, violation du secret professionnel, violation de secrets d'affaires, blanchiment et accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données". Il risque ainsi jusqu'à cinq ans de prison et 1,25 million d'euros d'amende, pour avoir copié des centaines de «rulings», ces accords de l'administration des Contributions directes qui ont permis à des centaines de multinationales de pratiquer évasion et optimisation fiscales (payant in fine moins de 1% d'impôts).

Des documents qu’il a confiés à un journaliste de France 2 en 2012 (pour l’émission *Cash Investigation*), et que s’est ensuite procuré – pas auprès de lui assure-t-il – le consortium de journalistes à l’origine de LuxLeaks.

Antoine Deltour et son avocat savent bien que la notion de “lanceur d’alerte” – statut qu’ils revendiquent pour justifier ce “vol” de données – n’est pas encore très populaire au Grand-Duché. Surtout lorsque les révélations qui en découlent sont susceptibles d’écorner l’image du pays. Ainsi, parmi la classe politique nationale, seul l’ex-député Justin Turpel (déi Lénk) soutient ouvertement le jeune homme.

Même parmi les rangs de la population, l’affaire LuxLeaks avait d’abord suscité l’indignation sur la forme (le “vol” de données), bien plus que sur le fond (la révélation de ristournes fiscales géantes validées par l’État luxembourgeois, sur des bénéfiques générés dans d’autres pays). Or dans la position d’un lanceur d’alerte, c’est justement la fin (la défense de l’intérêt général) qui justifie les moyens.

Sylvain Amiotte

PAPERJAM BUSINESS ZU LËTZEBUERG
SUITE AUX DYSFONCTIONNEMENTS

Fonds du logement: des réponses par à-coups

LE 13 AVRIL 07:41

Par Véronique Poujol et Thierry Raizer



Le Fonds du logement ne manque pas de projets en phase avec sa mission. Ici, une résidence adaptée aux personnes à mobilité réduite à Esch-Nonnewisen. Mais sa communication reste parasitée par les dessous de sa gestion. (Photo: Fonds du logement)

Le secrétaire d'État au Logement, Marc Hansen, a indiqué que des factures de l'ordre de 3 millions d'euros avaient dû être reportées fin 2014 en raison de la cessation de paiement du Fonds. Ce qui aurait entraîné une perte de 20.000 euros, selon les informations de Paperjam.lu.

Quelques jours après la nomination de Tania Garcia-Fernandes en tant que présidente ad interim puis définitive, faute de base légale pour un exercice ad interim, la communication officielle autour du Fonds du logement est de nouveau pointée.

Cette fois autour d'une réponse accordée à une question parlementaire de Fernand Kartheiser adressée à la ministre Maggy Nagel le 9 mars. Le député ADR souhaitait obtenir des détails sur la coupure de la ligne de crédit décidée fin 2014 par la banque ING, dans le contexte de la révélation du dépôt d'une plainte contre X de la part de la ministre du Logement. Une plainte dirigée contre le chef comptable du fonds inquiété pour des dysfonctionnements dans la gestion comptable de l'établissement public. Ce qui lui aura valu sa révocation quelques jours plus tard.

3 millions suspendus

Dans sa – brève - réponse datée du 9 avril, le nouveau secrétaire d'État au Logement, Marc Hansen, qui a répondu à la place de la ministre, a confirmé qu'une ligne de crédit à hauteur de 5 millions d'euros était bien ouverte auprès d'ING, suite à un appel d'offres en novembre 2014. La réponse précise aussi que des factures pour un montant de l'ordre de 3 millions

d'euros ont dû être décalées «durant quelques jours» en raison de la coupure de la ligne de crédit.

Mais d'après nos informations, le Fonds du logement était bel et bien en cessation de paiement durant presque trois semaines à la fin 2014. Or, la réponse parlementaire ne précise pas la conséquence comptable de cette cessation de paiement.

Toujours d'après les informations recueillies par Paperjam.lu, la perte des avantages d'escompte auprès des fournisseurs du fait du report du paiement des factures s'élèverait à quelque 20.000 euros pour le Fonds.

Un délai qui pose question

Outre les éléments comptables, la demande d'un délai supplémentaire formulée par Maggy Nagel – finalement refusé par la Chambre - pour répondre au député Kartheiser pose question(s).

La ministre estimait que les «questions soulevées nécessitent une étude et une analyse diversifiées qui ne seront pas possibles d'être clôturées avant le 9 avril 2015».

Mais la représentante du ministre du Logement dans le comité directeur du Fonds qui n'est autre que la nouvelle présidente de ce comité, Tania Garcia-Fernandes, était au courant des détails nécessaires pour formuler la réponse parlementaire. Ceux-ci étaient en effet au menu d'une réunion du comité alors que Daniel Miltgen était encore en poste.

Une raison supplémentaire pour espérer que l'audit commandé auprès de PwC puisse permettre de faire la lumière sur le fonctionnement d'un Fonds qui devrait plutôt être au cœur d'une actualité relative à la promotion d'un habitat accessible plutôt qu'à des dysfonctionnements.

Le SOS de Transparency International

13.04.201506:01 Par Véronique Poujol



Transparency International Luxembourg plaide pour que la loi sur les lanceurs d'alerte ne couvre plus seulement les pratiques liées à la corruption mais soit étendue «à tout méfait pertinent», y compris les affaires d'évasion fiscale. [Photo: TIL/CLAE](#)

La branche luxembourgeoise de l'organisation de lutte contre la corruption en appelle au soutien de tous et à un renforcement de la protection des lanceurs d'alerte. La hotline va-t-elle survivre à l'assèchement des subventions européennes?

Transparency International Luxembourg a tiré récemment le bilan de son action depuis sa création en 2010, peu avant l'adoption de la loi du 13 février 2011 sur la protection des lanceurs d'alerte. Un exercice ayant un petit côté opportuniste, avec un appel aux dons et aux cotisations pour soutenir le travail de l'organisation qui combat la corruption sous toutes ses formes, mais manque de moyens, notamment pour financer une hotline anti-corruption couplée à un service d'assistance gratuite.

Jusqu'à présent, la ligne avait fonctionné grâce aux subventions européennes du programme Speak Up, qui s'est arrêté en mars de cette année.

Il s'agit dorénavant de trouver de nouveaux fonds pour assurer la poursuite du service et le job du conseiller juridique.

Ce bilan fut aussi l'occasion pour son président, l'avocat Yann Baden, d'appeler le gouvernement à repenser la législation sur les lanceurs d'alerte pour étendre leur protection «au plus grand nombre» et encourager les citoyens à signaler, de façon confidentielle, les corrompus ainsi que les corrupteurs.

Utiles aux statistiques

Une cinquantaine de cas de whistleblowing ont été traités par TI Luxembourg après des appels sur la hotline qui fonctionne pendant les heures de bureau. Comme le signale le communiqué de l'organisation, «une part sensible des cas» qui lui sont soumis concerne «des affaires pour lesquelles le lanceur d'alerte nous consulte en désespoir de cause, parce qu'il a auparavant tout essayé».

Du coup, Transparency International est impuissante à intervenir et apporter du soutien, autre que moral, à ceux qui l'ont sollicitée (l'asbl a été reconnue d'utilité publique et dispose de l'agrément pour déposer plainte en justice en son nom propre).

Leurs signalements restent cependant utiles aux statistiques «pour en tirer des enseignements pertinents, dans le but de renforcer notre plaidoyer auprès des institutions pour prévenir et endiguer de nouveaux cas par l'adaptation du corpus législatif ou réglementaire», dit l'organisation. Bref, améliorer la loi de 2011 qui a pris un sérieux coup de vieux.

Une des interventions de TI mérite une mention spéciale. Le cas porte sur une transposition assez particulière que le Luxembourg a fait d'une directive de 2007 avec la loi du 10 novembre 2009 sur les services de paiement. Le dispositif, qui prévoit entre autres l'exemption «en apparence» pour les banques de la responsabilité de vérifier la correspondance entre l'identification d'un compte par le nom de son titulaire et par le numéro de compte, se heurte aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment, ou à tout le moins créerait des ambiguïtés.

Prudence et excuse légale

«Nous nous inquiétons de constater qu'une banque intermédiaire pourrait procéder à l'exécution d'un virement bancaire au bénéfice d'une personne dont elle ne connaît pas l'identité, rendant ainsi tout contrôle des causes de la transaction impossible», s'émeut TI.

L'organisation a signalé cette anomalie au ministre de la Justice le 30 septembre 2013, donc sous l'ancien régime. Sans réaction.

La situation des lanceurs d'alerte dans un pays pratiquant encore une forme de secret bancaire relève presque du casse-tête. Le cas du jeune Français Antoine Deltour, qui passe pour un voleur de bas étage au Grand-Duché, alors que ses révélations dans le cadre des

LuxLeaks ont eu un impact spectaculaire en Europe dans l'encadrement de la fiscalité des multinationales, renseigne sur l'étroitesse des marges de manœuvre des lanceurs d'alerte dans des domaines couverts par le secret professionnel.

D'ailleurs Yann Baden est resté prudent sur ce cas, indiquant que l'affaire était aux mains de la justice qui devait faire son travail. Mais pour lui, il ne faut pas exclure un acquittement. Transparency International Luxembourg plaide d'ailleurs pour que la loi sur les lanceurs d'alerte ne couvre plus seulement les pratiques liées à la corruption mais soit étendue «à tout méfait pertinent», y compris les affaires d'évasion fiscale.

Il conviendrait aussi de prévoir dans le futur dispositif «l'excuse légale» protégeant le lanceur d'alerte «de bonne foi», en matière civile, de tout recours recherchant sa responsabilité du fait de son signalement et, en matière pénale, contre les infractions de diffamation et de calomnie.

Finances

Sans les aides, point de fonctionnement

Les subventions européennes ont permis à TI de vivre et d'avoir une visibilité médiatique.

De 13 membres à ses débuts en 2010, TI Luxembourg en comptait 37 seulement fin 2013 selon les comptes annuels (aux normes IFRS) publiés au Registre de commerce et des sociétés. On comprend mieux dès lors les appels du pied que son président Yann Baden a lancés début mars pour soutenir l'action de l'organisation.

Côté finance, le bilan 2013 affiche un bénéfice de 14.000 euros environ pour des rentrées d'argent de 156.300 euros et des sorties de 141.300 euros. Les cotisations des membres s'élevaient à 4.215 euros en 2013, contre 3.245 euros un an plus tôt. Les dons en liquide pointaient à 34.386 euros il y a deux ans (44.990 en 2012), les subsides en provenance du gouvernement s'affichaient à 15.000 euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent (21.600 euros).

Ce sont les subventions européennes qui ont permis à TI Luxembourg d'assurer son fonctionnement et sa visibilité médiatique: le projet Speak Up a été financé par Bruxelles à hauteur de 72.674 euros. S'y ajoutent 4.126 euros d'un autre programme soutenu par les deniers communautaires.

Les frais de personnel de l'asbl se sont élevés à 74.422 euros en 2013 (49.216 en 2012).

INTERNATIONAL/REGIONAL NEWS

<http://www.nytimes.com/>

EUROPE | LETTER FROM EUROPE

France Lets U.S. Lead in Corruption Fight

By **CELESTINE BOHLEN** APRIL 6, 2015

PARIS — [France](#) has been an early and eager supporter of international anticorruption initiatives.

It was among the first to sign the Organization for Economic Cooperation and Development's 2000 Anti-Bribery Convention and the 2004 United Nations Convention Against Corruption, and, in 2009, it led an effort by the Group of 20 nations to bring the world's tax havens to heel.

But when it comes to putting words into action, France lags behind other Western countries. In October, a working group of the O.E.C.D. said it was "seriously concerned" by the "lackluster response" by the French authorities.

"France is the bad student in the class when it comes to enforcement," said Daniel Lebègue, president of Transparency International France, who noted that in 15 years, only four French individuals, and not a single company, have been convicted of paying bribes overseas.

The problem is that this has left the field to other countries — notably the United States, which has aggressively pursued American and foreign companies on bribery charges around the world and received a windfall in the process. In the last four years, the United States Department of Justice has taken home more than \$1.3 billion in negotiated fines from four major French companies.

The biggest settlement came in December in the case of Alstom, the French engineering giant, which paid the United States a record \$772 million, surpassing fines imposed on Siemens of Germany and on American companies including Alcoa and KBR.

The Alstom case came as a shock in France, prompting mutterings about the long arm of the United States, which is able to use its dominance in international finance, and even on the Internet, to claim jurisdiction in foreign cases. All it takes is for incriminating emails to go through American servers, or illicit payments to clear American banks, for a foreign company to be liable under the United States' Foreign Corrupt Practices Act.

To some, this smacks of extraterritorial bullying. A 2014 report by Eric Denécé, a former French defense analyst who was quoted in the French newspaper *Le Monde* in January, said that the American sanctions amounted to "an effective weapon" in the "economic war waged by the United States in the rest of the world."

But that is no excuse for France's inertia, many experts argue. They say the problem is not that French companies are more corrupt than others, or that France itself is more tolerant of wrongdoing, but that its legal system shies away from the kind of negotiated settlements that are key to getting results in corruption cases. If nothing else, the money flowing into American — rather than French — public coffers should serve as a wake-up call, they say.

“Thanks to the Americans, there is a realization that this situation should change, because if we don’t do the job ourselves, the Department of Justice will do it for us,” said Antoine Garapon, co-author of a 2013 book, “Deals of Justice.”

Other countries, notably Britain but also Germany and Italy, have stepped up their pursuit of foreign bribery, relying on “self-reporting” by the companies themselves, said a former senior European law enforcement official, who spoke on the condition of anonymity because of the sensitivity of his former job. “In France, the notion of negotiated settlements is very suspect,” the retired official said.

Since the Alstom case, there has been a new push for changes in a French judicial system that has historically preferred convictions to negotiated deals.

“In the French system, justice is supposed to be punitive,” said Mr. Garapon, whose testimony in support of a more “Anglo-Saxon” approach was greeted with horror at a recent hearing in the French Senate. “We are in a paradigm shift.”

The greater challenge, he said, is to achieve a unified Western strategy that can tackle the more difficult cases of global corruption. “The great unknown is countries like China and Russia,” Mr. Garapon said. “The stakes are not between the U.S. and Europe.”

Grèce : un banquier français soupçonné de malversations financières

Grèce : un banquier français soupçonné de malversations financières

APRIL 6

Un banquier français soupçonné d'être impliqué dans plusieurs affaires de corruption liées à l'attribution de marchés publics a été placé lundi en garde à vue par les autorités grecques, a-t-on appris de source policière.



Le banquier arrêté aurait un rôle présumé dans plusieurs affaires de blanchiment d'argent en Grèce. (Photo illustration AFP)

Cet ancien cadre de la banque BNP Paribas, ayant notamment travaillé en Suisse et qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt international, a été interpellé samedi à l'aéroport d'Abu Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, avant d'être transféré en Grèce.

Jean-Claude Oswald, 55 ans, a été interrogé lundi par des juges anti-corruption sur son rôle présumé dans plusieurs affaires de blanchiment d'argent : l'une concernant des pots-de-vin distribués lors de l'achat d'armes à l'entreprise allemande Wegmann et l'autre impliquant l'achat de radars aux sociétés Ericsson et Embraer.

Jean-Claude Oswald doit par ailleurs être jugé dans le cadre d'une vaste affaire de corruption présumée dans un marché remporté par le groupe Siemens. Le groupe allemand est accusé d'avoir versé environ 70 millions d'euros de pots-de-vin lors d'un contrat conclu en 1997

pour le passage au numérique de la société des télécommunications grecque OTE. Cette affaire a valu à plus de 60 personnes, dont au moins douze anciens salariés ou cadres dirigeants de Siemens, d'être renvoyés en justice début mars.

Lors d'une intervention devant le parlement grec samedi, le ministre en charge de la lutte contre la corruption nommé par le gouvernement Tsipras a fait sensation en affirmant que la corruption et les pots-de-vin dans les contrats passés par l'État grec étaient un "phénomène endémique de la décennie 2000-2010".

Panagiotis Nikoloudis, ancien magistrat spécialisé dans la criminalité financière, a chiffré les pertes pour l'État à "plusieurs dizaines de milliards", y voyant "une cause essentielle" de l'explosion de la dette du pays, à l'origine des difficultés économiques de la Grèce depuis cinq ans. Le ministre a décrit un système dans lequel le pot-de-vin "de base" se situait entre 2 et 2,5% du contrat, passant à 4% pour les achats d'armes à l'étranger et jusqu'à 23% dans le domaine des achats de matériel médical.

AFP



[News](#) > [Business](#) > [Business News](#)

Nina Ricci heiress jailed for hiding millions from French tax authorities with Swiss HSBC



Arlette Ricci, 73, was sentenced to a year in prison and two years suspended for 'fraude fiscale'

JIM ARMITAGE

CITY EDITOR

Britain has come under renewed criticism for its failure to prosecute tax evaders hiding cash at HSBC's Swiss arm, as a French court handed down a jail sentence to the heiress of the Nina Ricci fashion and perfume fortune for the same crime.

Arlette Ricci, 73, was sentenced to a year in prison and two years suspended for "fraude fiscale" (hiding millions of euros to evade French taxes). She was also fined €1m (£720,000) and given a suspended sentence of a further two years. Her daughter, Margot Vignat, 51, was also convicted and given an eight-month suspended sentence.

Ms Ricci, who can appeal, was ordered to pay millions in back taxes – the precise amount will be set at a later date. The French court also confiscated two properties worth €4m.

Ms Ricci is the first of 50 French people facing trial over HSBC Switzerland accounts which were leaked to the authorities by whistleblower Hervé Falciani.

By contrast, in the UK, the HMRC has managed to prepare only three potential criminal cases from the 3,600 individuals, businesses and trusts on the British version of the “Falciani list”. Of that trio, the Crown Prosecution Service only chose to prosecute one case.

Margaret Hodge, who chaired the Public Accounts Committee investigation into the HSBC Swiss bank, told The Independent: “Britain has been pathetic ... Yet again France has shown you can take people to court over tax evasion and win.

“The French are showing that you can defend the taxpayer’s interest much more aggressively by challenging rich individuals and multinationals. All we ask is that they pay a fair share of tax.”

The French government handed British authorities the UK names on the list more than five years ago. While HMRC says it has collected £135m from those 3,600 individuals, companies and trusts, all but one have avoided criminal prosecution. Many did a deal with the British government, which gave them exemption if they fully disclosed all the information.

Transcripts of phone conversations between Ms Ricci and her daughter emerged in the financial newspaper Les Echos, in which she boasts about how she had changed banks to escape prosecution. Ms Ricci says: “I was never troubled. So I bought a chalet in Klosters, and now it’s fine.”

Ms Ricci had blamed HSBC for wrongly advising her.